



Devenir acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur (du Sanitaire et Social.)

Public : Tout salarié/employé du secteur sanitaire et social

Durée : 21h (3 jours)

Date et lieu : à définir ensemble

Objectifs pédagogiques :

- Rendre le salarié/employé : acteur de sa propre prévention :
 - Identifier les risques de son activité
 - Observer et analyser les situations de travail dangereuses
- Participer à la maîtrise des risques

PROGRAMME :

Accueil, présentation du formateur et des stagiaires
Présentation : objectifs, programme, méthode et certification

Compétence 1 : Etre capable de se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Compétence 2 : Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourus

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Compétence 3 : Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort à travers la manutention de charges inertes et de personnes à mobilité réduite

Evaluation et certification des compétences – Bilan de la formation

Validation :

- Contrôle continu
- Fiche individuelle d'évaluation du référentiel INRS
- Certificat acteur PRAP 2S

Le suivi :

Un suivi est réalisé à 6 mois et/ou à 12 mois, en fonction du plan d'action réalisé par l'entreprise.

L'organisme PROTECVIE FORMATION est habilité SST par l'INRS

Sous le numéro : 2085/2012/PRAP2S-1/07